

INSTITUT
DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

www.stat.gouv.qc.ca

Plan d'action
de développement durable

2016-2020



Pour tout renseignement concernant l'Institut de la statistique du Québec et les données statistiques dont il dispose, s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 5T4
Téléphone : 418 691-2401

ou

Téléphone : 1 800 463-4090
(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Suivez-nous sur [Facebook](#) et [Twitter](#)

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
1^e trimestre 2016
ISBN : 978-2-550-75373-5 (PDF)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2016

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.

www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

Mars 2016



Mot du directeur général

L'Institut de la statistique du Québec est fier d'adhérer par l'adoption de son *Plan d'action de développement durable 2016-2020* à la démarche gouvernementale de développement durable. Ce plan expose la volonté de l'organisation de contribuer à cet enjeu visant à bâtir un Québec prospère et durable. Il constitue notre programme d'action pour les quatre prochaines années et tous, au sein de l'Institut, sont invités à s'investir afin de contribuer à l'atteinte des engagements inscrits dans ce plan.

Son élaboration tient compte de la vision, des enjeux, des orientations et des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*. Une de ses actions s'inscrit dans la mise en œuvre de l'*Agenda 21 de la culture du Québec*. Enfin, il prend en compte les seize principes de développement durable et incite à la responsabilisation, tant du point de vue environnemental, économique que social.

Notre approche vise, notamment, à promouvoir le développement durable à titre d'exemplarité de l'État. C'est dans cette perspective que l'Institut souhaite principalement renforcer ses pratiques de gestion écoresponsables, et ce, dans le respect de sa mission. Enfin, nous nous engageons à produire et diffuser des informations statistiques sur le Québec d'hier et d'aujourd'hui, afin de soutenir les décideurs et de bâtir ensemble l'avenir différemment.

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping letters that appear to read 'SM'.

Stéphane Mercier

Remerciements

Travaux réalisés sous la direction du Secrétariat et Affaires juridiques

Équipe de projet

Rédaction du plan et
coordination du comité :

Cynthia Lachance et Sarah Rousseau

Membres du comité :

Claudette Bélanger, Sophie Brehain, Anne Binette-Charbonneau,
Audrey Côté, Laura Fournier, Émilie Granger, Hugues Hébert,
Katrina Joubert, Sylvie Marceau, Nathalie Mongeau et Steeve Tremblay

Édition

Révision linguistique :

Esther Frève

Conception graphique :

Anne-Marie Roy

Introduction

Depuis l'adoption de la Loi sur le développement durable (RLRQ, c. D-8.1.1) en 2006, l'Institut de la statistique du Québec, ci-après « l'Institut », s'est doté d'un premier *Plan d'action de développement durable 2008-2013* ainsi qu'un addenda 2013-2015.

Au cours des dernières années, de nombreuses actions ont été mises en œuvre afin de favoriser le développement durable au sein de l'Institut. En effet, les efforts déployés ont permis l'atteinte et même le dépassement de certains objectifs, notamment sur le plan de la diminution des publications papier ainsi que sur celui de la sensibilisation du personnel. Certaines actions ont fait l'objet de suivi continu, alors que d'autres ont été plus difficiles à concrétiser.

À la lumière de ces résultats, l'Institut entend poursuivre ses efforts en s'inspirant des expériences issues de son premier Plan d'action. Ainsi, les engagements du présent document s'inscrivent en bonne partie en continuité avec les démarches entreprises par l'Institut tout en assurant la progression des actions. Le *Plan d'action de développement durable 2016-2020* comporte dix actions auxquelles des indicateurs et des cibles ont été attribués. Les motifs à l'égard des objectifs non retenus sont présentés à l'annexe 1.

Par ailleurs, l'Institut travaille en étroite collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de recueillir, produire et diffuser les informations statistiques relatives aux indicateurs de suivi de la Stratégie gouvernementale de développement durable, ci-après la « Stratégie gouvernementale ».



Orientation gouvernementale 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique (objectif gouvernemental 1.1)

Ce premier objectif traduit la volonté d'exemplarité et d'engagement de l'État dans la gestion écoresponsable de ses activités. L'Institut s'engage à mettre en œuvre six actions afin d'y contribuer.

Après avoir ciblé la réduction de ses publications papier dans son précédent plan, l'Institut souhaite réduire l'utilisation de papier et d'encre de ses opérations courantes. À partir de l'exercice financier 2016-2017, l'Institut sera en mesure d'obtenir un portrait global du nombre d'impressions dans l'organisation, grâce à l'implantation d'un nouvel outil de gestion des impressions. Des indicateurs de suivi de la consommation d'impression faciliteront la sensibilisation du personnel et l'adoption de meilleures pratiques afin d'atteindre la cible fixée.

L'Institut entend poursuivre ses efforts visant à favoriser la réduction et le réemploi des ressources, notamment par la gestion efficace de l'occupation des locaux et la saine disposition des biens excédentaires. L'Institut souhaite également instaurer un système d'inventaire des fournitures de bureau afin de réduire les achats.

En ce qui a trait au transport et aux déplacements des employés, de nouvelles mesures seront mises en place afin de limiter les déplacements et de favoriser l'utilisation des transports collectifs. Par ailleurs, diverses activités de sensibilisation seront proposées.

Dans le cadre de sa mission, les technologies de l'information et des communications (TIC) occupent une place importante au sein de l'Institut. Plusieurs bonnes pratiques ont été mises en œuvre à cet égard. L'Institut poursuivra en ce sens durant le cycle de vie des TIC, à savoir : l'acquisition des équipements informatiques, leur utilisation ainsi que leur fin de vie.

Enfin, l'Institut vise à accroître la proportion d'acquisitions écoresponsables en se dotant d'une politique et de méthodes de suivi à cet effet.



Objectif 1 de l'Institut

Améliorer les pratiques de gestion écoresponsables au sein de l'Institut

Activités courantes de gestion administrative

Action 1.1 Réduire l'utilisation de papier et d'encre dans les activités courantes

Indicateur Nombre moyen de pages d'impression par utilisateur

Cible Assurer une diminution d'ici 2020

Action 1.2 Adopter des pratiques favorisant la réduction et le réemploi des ressources

Indicateur Nombre de gestes favorisant la réduction et le réemploi

Cible Minimum de trois gestes par année

Gestes envisagés

- Disposer des biens excédentaires via le babillard du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) ou par des œuvres de charité ;
- Sensibiliser à l'importance de la récupération des matières résiduelles ;
- Gérer de manière efficiente l'occupation des locaux (aménagement, consommation d'eau et d'énergie, etc.) ;
- Instaurer un système pour mieux gérer l'inventaire des fournitures de bureau et en faire le suivi ;
- Favoriser les pratiques écoresponsables en matière de gestion documentaire ;
- Etc.

Transport et déplacements des employés

Action 1.3 Mettre en œuvre des gestes favorisant la réduction des déplacements et l'utilisation des modes de transport collectifs et actifs par les employés

Indicateur Nombre de gestes mis en œuvre

Cible Minimum de deux gestes par année

Gestes envisagés :

- Élaborer un programme favorisant l'utilisation des transports collectifs et actifs dans le cadre des déplacements (rencontre, formation, etc.);
- Encourager l'utilisation des appareils de visioconférence;
- Élaborer une plateforme pour le covoiturage;
- Diffuser des capsules de sensibilisation relatives à l'utilisation des transports collectifs et actifs;
- Participer à des activités de sensibilisation ou de promotion en collaboration avec certains organismes spécialisés;
- Etc.

Technologies de l'information et des communications (TIC)

Action 1.4 Optimiser la gestion des TIC durant leurs cycles de vie, en y intégrant des considérations écoresponsables

Indicateur Nombre de gestes favorisant la gestion écoresponsable des TIC

Cible Minimum de trois gestes par année

Gestes envisagés :

- Acheter des TIC vertes;
- Utiliser les TIC vertes (virtualisation des serveurs);
- Adopter des pratiques favorisant la réduction, le réemploi, la recyclabilité et la valorisation énergétique;
- Récupérer le surplus des équipements informatiques encore utilisables en prolongeant leur vie utile;
- Adhérer au programme « CleanPlanet »;
- Etc.

Marchés publics

Action 1.5 Adopter une politique d'acquisitions écoresponsables

Indicateur Date d'adoption de la politique

Cible D'ici le 31 mars 2018

Action 1.6 Effectuer le bilan des achats écoresponsables et adopter des méthodes de suivi

Indicateur Proportion des acquisitions écoresponsables

Cible Assurer une progression d'ici 2020



Orientation gouvernementale 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

(objectif gouvernemental 1.2)

L'obligation prévue par la Loi sur le développement durable (RLRQ, c. D-8.1.1) concernant la prise en compte des principes de développement durable vise à mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans les différentes sphères d'intervention des ministères et organismes, ci-après « MO ».

À cette fin, l'Institut s'engage, dans un premier temps, à évaluer les possibilités afin de renforcer cette démarche et de bien l'adapter à son contexte. La mise en place d'un processus organisationnel permettra d'enrichir la prise de décisions liée à la réalisation des activités ou des projets structurants par l'intégration de préoccupations environnementales, sociales et économiques. L'action vise, notamment, à se doter d'outils et de méthodes afin de réaliser efficacement la prise en compte des principes de développement durable et d'en maximiser les bénéfices pour l'organisation et ses parties prenantes.



Objectif 2 de l'Institut

Mettre en place un processus organisationnel favorisant la prise en compte des principes de développement durable

Action 2 Intégrer la prise en compte des principes de développement durable dans les nouveaux projets structurants

Indicateur	Pourcentage des nouveaux projets structurants évalués en regard des principes de développement durable
Cible	Assurer une progression annuelle à partir du 31 mars 2018



Orientation gouvernementale 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

(objectif gouvernemental 1.4)

La sensibilisation et la formation demeurent d'excellents moyens de promouvoir les pratiques de développement durable et de favoriser l'appropriation de celles-ci par les employés. L'Institut entend poursuivre ses efforts en ce sens. Entre autres, afin d'assurer une compréhension générale des concepts et des enjeux liés au développement durable, des mesures de sensibilisation seront prévues pour les nouveaux employés dans le cadre de leur accueil et intégration. Par ailleurs, des activités de formation permettront à certains employés d'acquérir des connaissances spécifiques sur les pratiques de développement durable pertinentes en fonction de leur emploi.



Objectif 3 de l'Institut

Assurer la promotion du concept et des pratiques de développement durable

Action 3 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences des employés en matière de développement durable

Indicateur 1 Taux de nouveaux employés rejoints par les activités de sensibilisation

Cible 100 % des nouveaux employés

Indicateur 2 Nombre d'activités de formation sur les pratiques de développement durable

Cible Minimum de deux activités de formation par année



Orientation gouvernementale 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

(objectif gouvernemental 1.5)

Compte tenu de l'interdépendance entre la culture et les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable, le volet culturel en constitue une composante transversale majeure.

Ainsi, afin de répondre à l'objectif culturel de la Stratégie gouvernementale, l'Institut entreprendra plusieurs initiatives afin de favoriser l'accès et la participation à la vie culturelle. L'organisation d'activités culturelles, la valorisation du travail d'artisans locaux, la promotion des statistiques culturelles, la sensibilisation, etc., font partie des gestes envisagés afin d'atteindre la cible fixée. Ainsi, l'action ci-dessous contribue aux objectifs 2 et 5 de l'*Agenda 21 de la culture du Québec*. De plus, l'Institut tient à souligner la contribution de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) qui documente, à l'aide de données statistiques, les activités de la culture et des communications au Québec.



Objectif 4 de l'Institut

Contribuer au chantier gouvernemental en culture



Action 4 Mettre en œuvre des initiatives visant à promouvoir la culture

Indicateur Nombre de gestes à caractère culturel mis en œuvre

Cible Minimum de deux gestes par année

Gestes envisagés :

- Organiser des activités à caractère culturel avec le Comité d'activités sociales ;
- Organiser un concours de photographies à l'interne ;
- Faire la promotion d'activités culturelles via l'intranet ;
- Effectuer les achats de cadeaux de retraite ou de 25 ans de services auprès d'artisans locaux ;
- Faire connaître l'histoire du patrimoine statistique du Québec (20 ans de l'Institut en 2019) ;
- Promouvoir les 20 ans de l'OCCQ en 2020 ;
- Etc.



Orientation gouvernementale 2

Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable

Objectifs gouvernementaux :

- 2.1 Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables
- 2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec
- 2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable
- 2.4 Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable
- 2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables

Une économie verte et responsable contribue au développement durable, car elle entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources¹.

Compte tenu de l'importance de ces préoccupations au Québec et de sa mission, l'Institut souhaite mettre son expertise à profit afin de documenter certains aspects de l'économie verte et responsable.

Dans un premier temps, une étude de faisabilité servira à identifier et définir les concepts sous-jacents, à vérifier l'existence de méthodes pour mesurer ces concepts et à valider leur application à l'échelle du Québec. Cette étude permettra également d'estimer l'ampleur des travaux en fonction des ressources disponibles et des partenariats éventuels. Puisque cette action s'inscrit dans une perspective globale, elle permet de contribuer à tous les objectifs de l'orientation 2, soit les objectifs 2.1 à 2.5. Par ailleurs, l'Institut ne peut répondre à ces objectifs autrement que par la production et l'analyse statistique.

1. Définition adaptée du Programme des Nations unies pour l'environnement (2011). Vers une économie verte : pour un développement durable et une éradication de la pauvreté. Synthèse à l'intention des décideurs.



Objectif 5 de l'Institut

Contribuer à la disponibilité de l'information statistique relative à l'économie verte et responsable

Action 5 Documenter, à l'aide de statistiques, l'économie verte et responsable au Québec

Indicateur 1 Réaliser une étude de faisabilité

Cible 1 D'ici le 31 mars 2019

Indicateur 2 Suivant une étude de faisabilité positive : produire et diffuser des données statistiques sur l'économie verte et responsable

Cible 2 Suivant une étude de faisabilité positive : d'ici le 31 mars 2020

Annexe 1

Motifs à l'égard des objectifs de la Stratégie gouvernementale non retenus dans le *Plan d'action de développement durable 2016-2020*

A) Les responsabilités découlant de la mission de l'Institut ne permettent pas de contribuer à l'atteinte de ces objectifs gouvernementaux. L'Institut ne prévoit pas entreprendre d'action particulière en ce sens au cours de la mise en œuvre de ce plan d'action, excepté la production et la diffusion des informations statistiques relatives aux indicateurs de suivi de la Stratégie gouvernementale.

Objectifs concernés

- 1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie.
- 6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire.
- 6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités.
- 6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels.
- 7.1 Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables.
- 7.2 Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- 8.1 Améliorer l'efficacité énergétique.
- 8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise.
- 8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

B) L'Institut ne peut atteindre directement ces objectifs, mais uniquement soutenir, par sa production et diffusion d'informations statistiques, les décideurs qui eux pourront entreprendre les actions nécessaires à leur réalisation. L'Institut tient à souligner sa contribution à certains des objectifs énumérés ci-dessous, ainsi que la production et la diffusion des informations statistiques relatives aux indicateurs de suivi de la Stratégie gouvernementale.

Objectifs concernés	Contribution de l'Institut dans le cadre de son mandat
1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales	Dans le cadre de ses travaux, notamment la réalisation d'enquêtes statistiques, l'Institut s'appuie sur la participation des citoyens et autres acteurs de la société québécoise, ce qui permet d'avoir des portraits justes et représentatifs de la population étudiée et d'assurer une meilleure connaissance du Québec. De plus, par le biais de son site Web, l'Institut met à la disposition du public de nombreuses publications et données couvrant plusieurs thèmes.
3.1 Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée de manière à soutenir la vitalité économique et maintenir la biodiversité	L'Institut gère, pour le compte du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, le Programme de statistiques minières du Québec. Celui-ci comporte deux volets principaux : la production minérale (valeur et quantité des livraisons) et l'investissement minier, incluant les dépenses d'exploration et de mise en valeur auxquelles s'ajoutent les entreprises de forage carottier.
3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et pratiques de la société	L'Institut développe des comptes des terres pour le Québec méridional. Ces travaux fournissent une connaissance systématique de l'état du territoire (superficie des terres par type de couverture terrestre – surfaces artificielles, terres agricoles, forêts, etc.) et de son évolution dans le temps. Les comptes des terres peuvent servir à créer des comptes des écosystèmes pour lier les changements de couverture terrestre à la variation des services produits par les écosystèmes au bénéfice de la société. Ils marquent le premier jalon en vue de la production de comptes de l'environnement au Québec.
4.1 Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement des personnes les plus vulnérables	L'Institut produit et diffuse des données statistiques fiables permettant de dresser un portrait au Québec des personnes vulnérables eu égard à leur état de santé, touchant notamment les limitations d'activités, les problèmes de santé chronique, les incapacités et le vieillissement. Dans la poursuite de cet objectif, l'Institut produit des statistiques pour l'Office des personnes handicapées du Québec et d'autres ministères ou organismes.
4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités	L'Institut réalisera, pour le compte du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, un portrait statistique sur l'économie sociale québécoise qui permettra de mieux cerner la place qu'occupent les entreprises d'économie sociale au sein de l'économie québécoise et d'éclairer leur contribution à la création d'emplois, au développement régional et à la réponse aux besoins des communautés.

4.3 Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés	L'Institut produit un indicateur de revenu familial excédentaire dans le cadre des indicateurs de développement durable. Cet indicateur permet de chiffrer les écarts moyens entre le revenu disponible des familles et le seuil de faible revenu selon la Mesure du panier de consommation (MPC). Il permet notamment de suivre les progrès réalisés pour atteindre une plus grande équité au sens d'une réduction de la pauvreté. De plus, l'Institut produit des compilations relatives à l'indicateur de défavorisation matérielle et sociale pour le compte du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Ces compilations contribuent au suivi des clientèles défavorisées des centres locaux d'emploi (CLE). De plus, l'Institut développe un indicateur de sécurité économique. Des travaux ont également été produits sur l'endettement des ménages.
5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie	Le principal objectif du <i>Programme d'enquêtes en santé publique</i> est de contribuer à la connaissance et à la surveillance de l'état de santé et de bien-être de la population québécoise. Pour ce faire, diverses enquêtes populationnelles, telles que l' <i>Enquête québécoise sur la santé de la population</i> et l' <i>Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire</i> , dont la coordination, la réalisation et la production de rapports statistiques sont assurées par l'Institut, couvrent plusieurs enjeux de santé, dont les habitudes de vie des individus. L'Institut exploite aussi des enquêtes pancanadiennes réalisées par Statistique Canada et publie des informations nécessaires à la meilleure compréhension des problématiques liées l'adoption de saines habitudes de vie par les Québécois.
5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires	En partenariat avec le Secrétariat à la condition féminine et le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'Institut répond à la gouverne en matière de production statistique couvrant la santé et la sécurité. Les enquêtes réalisées, ainsi que les publications qui en découlent, notamment sur la violence familiale dans la vie des enfants, l'intimidation, la cyberintimidation ou les relations sexuelles non consensuelles chez les des jeunes du secondaire traitent notamment de l'environnement familial et scolaire ayant un impact sur le développement et la santé de la jeunesse québécoise.
6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires	L'Institut diffuse et met à jour, pour le compte du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, une Vitrine sur les indicateurs d'occupation et vitalité des territoires. L'Institut a développé et construit un indice de vitalité économique qui permet, de par ses composantes, de mesurer l'effet de la vitalité économique des territoires sur le niveau de vie et d'emploi des résidents ainsi que sur le dynamisme démographique. L'indice de vitalité économique se base sur trois dimensions : la démographie, le marché du travail et le niveau de vie. L'indice est construit au départ à l'échelle des localités.

Annexe 2

Tableau synoptique du *Plan d'action de développement durable 2016-2020*

Orientation gouvernementale 1 : Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectifs gouvernementaux	Objectifs de l'Institut	Actions	Indicateurs	Cibles
1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	1 Améliorer les pratiques de gestion écoresponsables au sein de l'Institut	1.1 Réduire l'utilisation de papier et d'encre dans les activités courantes	Nombre moyen de pages d'impression par utilisateur	Assurer une diminution d'ici 2020
		1.2 Adopter des pratiques favorisant la réduction et le réemploi des ressources	Nombre de gestes favorisant la réduction et le réemploi	Minimum de trois gestes par année
		1.3 Mettre en œuvre des gestes favorisant la réduction des déplacements et l'utilisation des modes de transport collectifs et actifs par les employés	Nombre de gestes mis en œuvre	Minimum de deux gestes par année
		1.4 Optimiser la gestion des TIC durant leurs cycles de vie, en y intégrant des considérations écoresponsables	Nombre de gestes favorisant la gestion écoresponsable des TIC	Minimum de trois gestes par année
		1.5 Adopter une politique d'acquisitions écoresponsables	Date d'adoption de la politique	D'ici le 31 mars 2018
		1.6 Effectuer le bilan des achats écoresponsables et adopter des méthodes de suivi	Pourcentage des acquisitions écoresponsables	Assurer une progression d'ici 2020

Orientation gouvernementale 1 : Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectifs gouvernementaux	Objectifs de l'Institut	Actions	Indicateurs	Cibles
1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	2. Mettre en place un processus organisationnel favorisant la prise en compte des principes de développement durable	2. Intégrer la prise en compte des principes de développement durable dans les nouveaux projets structurants	Pourcentage des nouveaux projets structurants évalués en regard des principes de développement durable	Assurer une progression annuelle à partir du 31 mars 2018
1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	3. Assurer la promotion du concept et des pratiques de développement durable	3. Poursuivre le développement des connaissances et des compétences des employés en matière de développement durable	1. Taux de nouveaux employés rejoints par les activités de sensibilisation 2. Nombre d'activités de formation sur les pratiques de développement durable	100% des nouveaux employés Minimum de deux activités de formation par année
1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	4. Contribuer au chantier gouvernemental en culture	4. Mettre en œuvre des initiatives visant à promouvoir la culture	Nombre de gestes à caractère culturel mis en œuvre	Minimum de deux gestes par année

Orientation gouvernementale 2 : Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable

Objectifs gouvernementaux	Objectifs de l'Institut	Actions	Indicateurs	Cibles
2.1 Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables	5 Contribuer à la disponibilité de l'information statistique relative à l'économie verte et responsable	5 Documenter, à l'aide de statistiques, l'économie verte et responsable au Québec	1 Réaliser une étude de faisabilité 2 Suivant une étude de faisabilité positive : produire et diffuser des données statistiques sur l'économie verte et responsable	1 D'ici le 31 mars 2019 2 Suivant une étude de faisabilité positive : d'ici le 31 mars 2020
2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec				
2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable				
2.4 Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable				
2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables				

Des statistiques sur le Québec d'hier et d'aujourd'hui
pour le Québec de demain

*Institut
de la statistique*

Québec 